

**L'an deux mille vingt et un et le Treize Septembre à 20 Heures 30, dans la salle Communale, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jacques LAGARDERE, Maire.
La convocation était du 03 Septembre 2021**

PRESENTS : ANTOINE Véronique, CLOCHER Romain, DUCASSE Valérie, DUCOS Didier, GARBUIO François, LAFARGUE Christophe, LESPES Jean-Luc, TORREGARAY Alice.

EXCUSES : BERNARD Catherine

Secrétaire de séance : Christophe LAFARGUE

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée si le projet de compte rendu de la dernière réunion du 1^{er} Juillet 2021, dont chaque conseiller a été destinataire, appelle des observations ou des réserves. Le compte rendu est approuvé car aucune observation n'est formulée.

-001- TRAVAUX EN COURS :

Catherine BERNARD a préparé un état des lieux des travaux en cours, Didier DUCOS en donne lecture.

EGLISE :

- Etanchéité du clocher : l'engin télescopique de l'entreprise LABORDE est en panne, l'intervention sera réalisée dès qu'il sera réparé.
- Plâtrerie : Michel GARBAYE a toujours des problèmes de santé, les travaux ne seront pas réalisés à compter du 20 Septembre. Mais il a assuré qu'il mettrait plus de monde pour que le chantier soit terminé fin Octobre. Catherine a prévu de le recontacter à compter du 11 Octobre 2021.

ELECTRICITE DES BATIMENTS :

- Le spot avec détenteur de mouvements prévu à l'entrée de la salle communale sera installé sous une quinzaine de jours.
- Pour la mise au point de la rallonge pour le groupe électrogène, l'entreprise ALBERTI et François GARBUIO doivent se contacter pour finaliser et des essais seront réalisés.

Christophe LAFARGUE propose de voir pour mettre le nouveau groupe sur roulettes, il sera stocké dans le local technique et branché, si besoin, sous l'avant arrière de la salle. Il confirme que le petit groupe électrogène est réparé et qu'il pourra éventuellement être déplacé pour une utilisation comme par exemple pour les lits médicalisés.

SIGNALETIQUE :

- L'entreprise BOISDEXTER a été contactée pour proposer une signalétique harmonisée pour
 - o La salle communale
 - o Les jeux
 - o Les tables de pique-nique
 - o Les toilettes publiques
 - o Le défibrillateur
 - o L'affichage communal
 - o La boîte à livres
- Il est proposé d'y ajouter le local chasse.

BOITE A LIVRES :

- Le meuble doit être installé sous une quinzaine, il conviendra de voir pour l'affichage prévu pour le bon fonctionnement et le suivi de cette réalisation.

FOSSÉ CENTRE BOURG :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à des travaux de mise en place d'un assainissement individuel pour un riverain, l'artisan a constaté que le fossé busé est en train de se boucher, il conviendrait de le faire nettoyer. Il a également été signalé la présence de rats dans le bourg et notamment dans ce fossé

- Le Conseil Municipal décide de demander un devis à deux entreprises à savoir : SAINT-MARC et CORRE.
- En ce qui concerne la présence de rats, il sera dans un premier temps demandé aux habitants qui sont concernés par une présence massive des rongeurs de le signaler en Mairie. Il conviendra de voir si une opération de dératisation globale peut être menée.

ACQUISITION EMPRISE FOSSES BOURG SUD :

- L'office Notarial de Me LATOURNERIE doit proposer des rendez-vous pour la signature des actes avec les riverains concernés soit les familles GASSER et DUFFAU. La délibération autorisant cette démarche d'acquisition et surtout de régularisation a déjà été prise par le Conseil Municipal.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur Le Maire expose au Conseil qu'il s'est de nouveau rapproché des services du SDEEG pour connaître les aides éventuelles accordées pour les économies d'énergie

- Le changement des lampes peut faire l'objet d'une aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, un dossier sera déposé pour étude sur 2022, l'aide peut aller jusqu'à 40 % du montant de la dépense H.T.
- Une panne sur le réseau a nécessité l'appel du nouveau service, ce dernier est intervenu dès le lendemain du signalement de la Mairie.

-002- HABITATS « MOBILES » :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la situation actuelle et les problèmes importants posés par la présence de plusieurs habitats mobiles.

Il rappelle que la réglementation actuelle en matière d'urbanisme, ne permet absolument pas ce mode d'habitat, seule une tolérance pour les personnes titulaires d'un permis de construire pour une habitation en cours de construction est permise.

Il fait état d'une situation dans le bourg avec des problèmes récurrents de bruits et autres, qui entraînent des signalements du voisinage.

Il indique avoir reçu en Mairie la personne concernée en présence des adjoints. Valérie DUCASSE donne le compte rendu de cette rencontre. La contrevenante a exposé sa situation qui ne doit être que provisoire, la législation lui a été rappelée.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de réaliser un inventaire des habitations non réglementaires présentes sur la commune.

Monsieur Le Maire propose de poser le problème en Conférence des Maires de la Communauté de Communes pour connaître la position de chacune des communes en la matière. Il demandera également ce qu'il en est par rapport aux règlements des Zones du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

-003- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

GROUPEMENT DE COMMANDE TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de communes du Bazadais et ses communes membres présentent des besoins similaires en matière de travaux de gros entretien de la voirie et de création de voiries.

Dès lors, il apparaît nécessaire de constituer un groupement de commandes afin :

- de sélectionner un prestataire commun en charge de réaliser des études et de piloter des travaux de voirie (gros entretien et création de voiries) ;
- de sélectionner un prestataire commun en charge de réaliser des travaux de gros entretien de la voirie ;
- de sélectionner un prestataire commun en charge de réaliser des travaux de création de voiries.

Après proposition au Conseil Municipal ce dernier, après en avoir délibéré DECIDE :

- De valider la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes du Bazadais et les communes membres intéressées concernant des travaux de voirie, et d'y adhérer ;
- De désigner la Communauté de communes du Bazadais en tant que coordinatrice du groupement de commandes de travaux de voirie ;
- D'approuver la convention précisant le fonctionnement et les obligations des membres du groupement de commandes de travaux de voirie ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu des travaux réalisés sur la commune : Route de « Samazeuilh », ils ne sont pas intervenus sur toute la longueur mais par endroits, le virage dangereux a été entièrement refait, le résultat est satisfaisant. En ce qui concerne la route de « Perbonet », la réparation partielle a été réalisée de manière très correcte.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le document ne sera pas finalisé avant le mois de Novembre car des ajustements sont encore nécessaires.

-004- LES SYNDICATS :

REGIES ELECTRICITE :

Monsieur Le Maire et Romain CLOCHER donnent le compte rendu de la présentation des Régies aux élus. Les travaux du poste source ont été évoqués mais il ne sera pas utilisé pour notre secteur. Nous sommes par contre concernés par des travaux entre Bazas et Cours Les Bains pour la mise en place de boucles afin de limiter les secteurs impactés par une panne.

-005- QUESTIONS DIVERSES :

POLICE VOIRIE :

Suite à la dernière réunion un courrier concernant le défaut de déclaration et le bouchage d'un fossé pour réaliser un accès a été envoyé au contrevenant.

La personne a contacté la Mairie pour régulariser la situation.

SECOURS AUX PERSONNES :

Formation au Défibrillateur :

Trois nouvelles personnes sont intéressées pour une formation à l'utilisation du défibrillateur. Il convient d'ajouter les quatre qui n'avaient pas pu participer à la première session, cela peut amener à organiser une nouvelle session de formation. Pour L'heure une dizaine de personnes de la commune sont formées.

Formation Premiers Secours :

Plusieurs habitants qui ont suivi la formation à l'utilisation du défibrillateur seraient intéressés pour une formation Premiers Secours. Le Coût de cette dernière est de 60 €. Il convient de se renseigner pour voir si la commune peut participer financièrement pour diminuer le coût pour la personne.

Il est décidé de relayer ces informations sur le prochain journal local afin de voir si d'autres personnes sont intéressées.

PROJET AUTOUR DE NOEL :

Une équipe est constituée autour de Véronique, elle est composée de Catherine, Romain et Jean-Luc pour réfléchir à une animation.

PROJET DE CERCLE :

Romain CLOCHER donne le compte rendu de la dernière réunion à laquelle participait une dizaine de personnes. Tout le monde adhère bien à l'idée, il a été décidé de contacter un cercle qui fonctionne déjà pour échanger.

Il est très satisfait de la cohésion ressentie.

FISSURES DES CONSTRUCTIONS :

Alice TORREGARAY interroge si la Mairie a des retours par rapport aux réponses des assureurs des habitants qui ont déposé des demandes de reconnaissance pour les dégâts de la sécheresse 2020 et des fissures sur les constructions.

Monsieur Le Maire répond que pour l'heure un seul des demandeurs sur les sept dossiers envoyés est venu dire que son assureur ne pouvait donner une suite à son dossier.

EMBELLISSEMENT DU VILLAGE :

Alice LABARBE demande si, comme cela avait été évoqué, il convient de prévoir la plantation de rosiers contre la barrière du parking. Tout le monde est favorable.

Monsieur Le Maire fait remarquer que la commune n'a toujours pas reçu la facture concernant la fourniture des plantes qui ont été mises en place devant la Mairie au printemps.

La taille des platanes de la Mairie est évoquée car cela fait au moins deux ans qu'elle n'a pas été effectuée.

L'entreprise habituelle sera consultée et un devis sera demandé avant toute décision. Par contre, il faudrait les faire tailler juste avant la chute des feuilles, si cela est possible pour l'entreprise qui sera retenue.

RANGEMENT BALAIS ET PRODUITS ENTRETIEN SALLE :

Alice TORREGARAY parle des balais et des produits d'entretien réservés à la salle communale, qui ne sont pas rangés et qui pour certains nécessitent un tri car plusieurs doivent être remplacés.

Monsieur Le Maire répond que l'ensemble ce matériel est mis à disposition des personnes qui louent ou des associations qui utilisent la salle et qu'il est difficile de trouver un emplacement idéal car il doit rester accessible. Il propose de le trier et d'aménager le local qui est utilisé actuellement pour les entreposer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 42.